

Procédure d'inscription à l'école maternelle de Boussens :



1. Demander en mairie une autorisation d'inscription à l'école qui sera délivrée sur présentation des pièces d'identité des parents, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

La mairie est ouverte de 13h30 à 17h du lundi au vendredi
Tel : 05 61 90 02 25

2. Contacter l'école maternelle pour prendre rendez-vous avec la directrice.

Tel : 05 61 90 02 51
Mail : ce.0311679g@ac-toulouse.fr

3. Lors de la rencontre avec la directrice, fournir les pièces suivantes :

- l'autorisation d'inscription délivrée par le maire de Boussens ;
- une attestation du médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour du calendrier vaccinal ;
- le livret de famille et la carte d'identité des deux parents ;
- dans le cas d'un changement d'école : le certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment.

Remarque : si les parents vivent séparément, la présence des deux parents est exigée le jour du rendez-vous avec la directrice. Si toutefois l'un des parents ne peut pas être présent (éloignement géographique ou contraintes professionnelles...), il doit transmettre un document signé de sa main autorisant l'inscription de son enfant à l'école maternelle de Boussens.